



AGENDA

(Pour l'agenda, pensez à donner vos infos en mairie avant le 20 du mois pour le mois suivant).

Jeudi 10 janvier : ASCL - cours de broderie de 10h00 à 13h00 et de 13h30 à 16h30 dans le local d'animation.

Dimanche 13 janvier : A.A.E. - randonnée autour de Chantilly. Départ 8h30 place St Pierre à Baron.

Mardi 15 janvier : galette des Rois pour les adhérents du Club « Allons-y » à 14 heures au local d'animation.

Vendredi 18 janvier : lecture d'histoires par des conteurs bénévoles de 17h30 à 18h15 dans le local d'animation.

Jeudi 24 janvier : ASCL - cours de broderie de 13h30 à 16h30 dans le local d'animation.

Dimanche 27 janvier : A.A.E. - randonnée le long du canal de l'Ourcq (au départ de Marolles). Départ 8h30 place St Pierre à Baron.

Vendredi 1^{er} février : lecture d'histoires par des conteurs bénévoles de 17h30 à 18h15 dans le local d'animation.

LES VŒUX DU MAIRE

A l'occasion de ces fêtes de fin d'année, le maire et son équipe municipale seront heureux d'accueillir tous les baronnais :

**Le samedi 19 janvier
2019 à 11h30**

dans la salle du conseil municipal autour d'un apéritif convivial.

Des représentants des associations baronnaises seront également présents.

Avis de naissance

Sasha DESTEUQUE

né le 26 novembre 2018 à
Compiègne

LE MOT DU MAIRE

Chers Baronnais,

Le Conseil Municipal se joint à moi afin de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui, je l'espère, nous apportera un peu plus de calme et de sérénité malgré les prochaines échéances politiques comme le Brexit, les élections européennes ou les réformes qui nous attendent encore.

L'an dernier nous avons investi dans la rénovation de nos trottoirs et voiries et la réhabilitation du cimetière, sans oublier l'église, pilier de notre patrimoine historique. A l'intérieur, il a fallu restaurer une bonne partie des vitraux et surtout les armatures métalliques qui les soutiennent. A l'extérieur, c'est la balustrade du clocher qui était si dégradée que l'architecte des Bâtiments de France a préconisé l'intervention d'un tailleur de pierre pour recréer entièrement cette «dentelle» gothique.

La mise en valeur de notre patrimoine fait partie de nos priorités et, en la matière, nous remercions les habitants qui rénovent avec goût leurs bâtiments

et participent ainsi à l'embellissement du village. Cette démarche, combinée à la présence de nombreux commerces et services, a renforcé très sensiblement l'attractivité de Baron. Il n'est pas question pour autant d'accélérer le rythme des constructions. Baron doit préserver son âme de village rural où il fait bon vivre.

Les difficultés de stationnement et la vitesse des véhicules nous préoccupent toujours. Nous allons y travailler plus intensément cette année. Le Département a fait évoluer ses normes de sécurisation et nous a suggéré de lancer une étude sur les deux axes qui traversent le village (RD 330 et RD 100). Le Conseil Municipal a donc autorisé le maire à lancer cette étude, mais reste conscient de la complexité du sujet... et des délais.

Et pour conclure, Chers Baronnais, l'équipe municipale vous attend en Mairie, le Samedi 19 janvier à 11h30, pour démarrer l'année avec un verre de l'amitié. Venez nombreux !

EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018

Étaient présents : Anne-Sophie SICARD, Gérard KUSIAK, Annick UDA, Anne BERGER, Monique BOUCHU, Maïté BOYER, Simone BRETON, Emmanuelle COURTINES.

Étaient excusés : Brice de la BÉDOYÈRE, Julien BOC-QUILLON, Frédéric DOURLÉN, Jérôme MIROUX.

Étaient absents : Jean Éric AUDITEAU, Christian BAKER.

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Ce Conseil municipal a été réuni afin de régulariser, auprès de la Trésorerie de Nanteuil le Haudouin, le montant versé à la Communauté de Communes du Pays de Valois pour l'exécution de prestations d'entretien de voirie.

En effet, il est rappelé que des travaux d'entretien de voirie inscrits au budget communal de

2018 ont été réalisés sous forme de prestations par une entreprise ayant signé un marché avec la CCPV. Aucune convention n'ayant été signée directement avec la CCPV pour la réalisation de cette opération, il y a lieu d'approuver le montant des travaux pour permettre le mandatement de la facture à la CCPV.

Ces travaux de réparation et de réalisation des enduits de voirie Route de Montlognon, Chemin du Moulin et Hameau de Beaulieu le Neuf s'élèvent à 25 749,76 €.

Le Conseil municipal approuve le versement de cette somme à la CCPV.

INFORMATIONS DIVERSES

Une élue signale des trous place Jeanne d'Arc au niveau de la boulangerie. Mme le Maire en prend bonne note afin de faire intervenir les services de voirie de la CCPV.

Un élu déplore la réduction des décorations lumineuses de Noël qui, cette année, ont été installées le long de la rue principale et place de la

République. Mme le maire précise que cette décision avait été prise de façon collégiale dans le but de réduire les coûts d'installation et d'enlèvement facturés par la SICAE.

La séance est levée à 21h00.

Jours	Mairie Tél. 03 44 54 20 55	Agence Postale Tél. 03 44 21 04 34
Lundi	13 h 00 à 16 h 30	
Mardi	13 h 00 à 19 h 00	13 h 00 à 16 h 30
Mercredi	Fermé	
Jeudi	13 h 00 à 16 h 30	
Vendredi	13 h 00 à 16 h 00	
Samedi	8 h 30 à 11 h 30	

L'école des Mousses au CIRFA d'Amiens

La Marine offre aux jeunes âgés de 16 à 18 ans, sans condition de diplôme, dès le niveau 3^{ème}, une **FORMATION 100% GRATUITE et RÉMUNÉRÉE** de septembre 2019 à juin 2020 dans une école d'apprentissage moderne dispensant une formation militaire et maritime, qui permet de découvrir de nombreux métiers. A l'issue de la formation : proposition de contrat d'engagement dans la Marine nationale dans le métier choisi !

**Renseignements au CIRFA
d'Amiens :**

☎ 03 22 33 83 74

cirfa.amiens@marine.defense.gouv.fr

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Francis ROUSSEL est décédé le 7 décembre dernier. Il a tenu l'épicerie de Baron durant de nombreuses années et était bien connu et apprécié des baronnais.

Nous présentons à sa famille toutes nos condoléances.

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Une collecte spéciale « sapins de Noël » aura lieu le **mardi 8 janvier 2019**. Il faudra déposer votre sapin **la veille** (sans décorations) devant votre habitation.

Le « **Bus départemental pour l'emploi** » stationnera à Baron le **mardi 8 janvier** de 9h45 à 12h30 place de la République.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES De nouvelles directives

A partir de maintenant, vous pouvez demander votre inscription sur les listes électorales jusqu'à six semaines avant une élection.

Pour ce faire, vous pouvez :

soit aller en mairie en vous munissant d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

soit vous connecter sur www.service-public.fr